

## **SESSION SPÉCIALE– 9 JANVIER 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 9 janvier 2017 à 18h00 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Barbara Martin et Elizabeth Macfie et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt sous la présidence de la mairesse Caryl Green.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : monsieur Charles Ricard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, elle débuta à 18h30 et se termina à 18h50

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

### **01-17**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## SESSION SPÉCIALE- 9 JANVIER 2017

### 02-16

#### **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 soient adoptées comme suit :

	<b>Budget 2017</b>
	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Revenus</b>	
Taxes	11 990 076
Compensation tenant lieu de taxes	1 022 926
Transferts	683 690
Services rendus	1 160 809
Imposition de droits	837 300
Amendes et pénalités	67 670
Intérêts	201 396
Autres revenus	237 386
	<b>16 201 253</b>
<b>Charges</b>	
Administration générale	(2 333 730)
Sécurité publique	(3 022 995)
Transport	(4 012 815)
Hygiène du milieu	(2 341 394)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(803 099)
Loisirs et culture	(2 780 430)
Frais de financement	(1 080 070)
	<b>(16 417 725)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
Amortissement	2 656 030
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	10 000
Financement à long terme des activités de fonctionnement	65 655
Remboursement de la dette à long terme	(2 478 520)
Affectation – activités d'investissement	(203 273)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	0
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	434 969
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(281 389)
	<b>216 472</b>
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-----</b>

## SESSION SPÉCIALE– 9 JANVIER 2017

### 02-17 (suite)

	<b>Budget 2017</b>
	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Immobilisations</b>	
Administration générale	31 000
Sécurité publique	51 000
Transport	7 438 257
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	1 813 150
	<b>9 333 407</b>
<b>Revenus, financement et affectation</b>	
Affectation activités de fonctionnement	219 018
Financement à long terme	6 883 204
Transferts	2 042 890
Affectation fonds de roulement	81 500
Affectation fonds de parcs et terrains jeux	98 795
Affectation surplus fonctionnement non affecté	8 000
	<b>9 333 407</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>-----</b>

### TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2017 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0,3637 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale - Service de la dette 0,1550 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette) 0,0064 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble) 0,0089 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble) 0,0027 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines 0,0662 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police) 0,1450 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (dette équipements radiocommunication) 0,0002 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe foncière – TransCollines 0,0092 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0,3130 \$/100 \$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0,3130 \$/100 \$ d'évaluation

## **SESSION SPÉCIALE– 9 JANVIER 2017**

### **02-17 (suite)**

Que les taux totaux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2017 soient donc établis ainsi :

- 0,7573 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0703 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7573 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7573 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0703 \$ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

### **TARIFICATIONS**

Que l'imposition pour l'exercice 2017 devra inclure les tarifications suivantes :

- 95,50 \$ par fosse septique régulière pour vidange des fosses septiques (Règlement n° 778-11)
- 110,00 \$ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement n° 768-10)
- 25,00 \$ par licence de chiens

### **TARIFICATIONS SECTORIELLES**

Que l'imposition pour l'exercice 2017 devra inclure les tarifications sectorielles suivantes :

- 372,20 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlement n° 589-03)
- 854,11 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement n° 721-08)
- 491,83 \$ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement n° 846-12)
- 350,88 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement n° 694-07)
- 45,28 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements n°

700-07 et n° 981-16)

## **SESSION SPÉCIALE– 9 JANVIER 2017**

### **02-17 (suite)**

- 24,14 \$ par unité (secteur construit) et 11,29 \$ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements n° 780-11, n° 803-12 et n° 982-16)
- 29,45 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements n° 781-11 et n° 983-16)
- 247,83 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements n° 823-12, n° 977-16 et n° 993-16)
- 183,03 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements n° 824-12, n° 978-16 et n° 994-16)
- 249,50 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements n° 825-12, n° 979-16 et n° 994-16)
- 271,21 \$ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements n° 835-12, n° 980-16 et n° 993-16)
- 180,00 \$ par unité (propriété raccordée) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement n° 1000-16)
- 250,00 \$ par unité (propriété raccordée) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement n° 1000-16)
- 80,00 \$ par unité (propriété non raccordée) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement n° 1000-16)
- 120,00 \$ par unité (propriété non raccordée) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement n° 1000-16)

## **SESSION SPÉCIALE- 9 JANVIER 2017**

### **02-17 (suite)**

La conseillère Barbara Martin demande le vote

#### **Pour**

Pierre Guénard  
Simon Joubarne  
Jean-Paul Leduc  
Yves Béthencourt  
Elizabeth Macfie

#### **Contre**

Barbara Martin

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **03-16**

#### **APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne , appuyé par e conseiller Yves Béthencourt et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2017, 2018 et 2019 prévoyant les dépenses suivantes:

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Administration générale	31 000	210 000	35 000
Sécurité publique	51 000	67 250	0
Transport	7 438 257	7 964 633	1 125 039
Hygiène de milieu	0	0	0
Loisirs et culture	1 813 150	1 593 544	1 526 650
Total des investissements	9 333 407	9 835 427	2 686 689

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **04-17**

#### **DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1), un document explicatif du Budget 2017 et du Programme triennal d'immobilisation de la Municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2017.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION SPÉCIALE– 9 JANVIER 2017**

**05-17**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session spéciale soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Charles Ricard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Caryl Green  
Mairesse